

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	2023	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	02	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	011	
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	8.2.4	Aide sociale Enfance, famille

DEPARTEMENT
DU GERS
.....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

4

Séance Publique ordinaire du **13 février 2023**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-trois, le treize février à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 7 février 2023, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Loïc DÉSANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, M. Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mme Odile SCHAAP

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Sylvie ACHÉ
M. Ghislain de FLAUJAC
Mme Laurianne DUCASSÉ
Mme Françoise LACAPERRE
Mme Patricia MARROCQ
M. Éric MATTIUSSI
M. Thierry THOREAU
Mme Claire TRAMOND
M. Joël VAN DEN BON

Ont donné procuration :

Mme Sylvie ACHÉ à M. Julien PELLICER
M. Ghislain de FLAUJAC à Mme Valérie MANISSOL
Mme Laurianne DUCASSÉ à M. Jean-Yves DELACOSTE
Mme Françoise LACAPERRE à Mme Danièle LAPORTE
Mme Patricia MARROCQ à Mme Sylvie COUDERC
M. Éric MATTIUSSI à M. André GALOIX
M. Thierry THOREAU à Mme Corinne QUEVILLY
Mme Claire TRAMOND à M. François-Xavier ROUX
M. Joël VAN DEN BON à Mme Muriel AVID

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Loïc DÉSANGLES

**Objet : Convention de service relative à l'habilitation
à la consultation du Quotient Familial des allocataires MSA
Convention d'objectif et de financement**

RAPPORTEUR : Valérie MANISSOL, Adjointe au Maire chargée des affaires générales, des finances et des ressources humaines,

Dans un cadre de simplification des démarches, la Mutualité Sociale Agricole (MSA) propose un nouveau service en ligne permettant aux partenaires de l'action sociale de consulter le montant du Quotient Familial (QF) mensuel des allocataires relevant du régime agricole.

Afin d'accéder à ce service, la MSA propose de signer une convention d'attribution d'un espace privé pour consulter le QF des allocataires.

Par ailleurs, en 2023, la MSA versera également une prestation de service ALSH à la commune qui viendra en complément de la prestation déjà réglée par la CAF. Cette évolution sera intégrée dans les Conventions d'Objectifs et de Financement à signer avec la CAF et la MSA. Ceci permettra aux familles allocataires MSA d'être facturées avec des tarifs modulés au même titre que les allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) à compter du 1^{er} janvier 2023.

Afin que ces modifications soient prises en compte, il convient de modifier les articles correspondants dans les règlements intérieurs de l'ALAE (n°1 et 10) et de l'ALSH (n°1 et 13) et de modifier aussi la grille des tarifs.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de service relative à l'habilitation à la consultation du Quotient Familial des allocataires MSA,
- de l'autoriser à signer les Conventions d'Objectifs et de Financement avec la CAF et la MSA dans le cadre de la CTG Socle à venir,
- de modifier les articles correspondants des règlements intérieurs de l'ALAE et de l'ALSH qui ont été approuvés par le Conseil Municipal le 28 juin 2021,
- de modifier la grille des tarifs ALAE et ALSH qui a été approuvée par le Conseil municipal le 27 juin 2022.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,



Le Secrétaire de séance,
Loïc DÉANGLES



Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN

Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 7^e FEV. 2023 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 7^e FEV. 2023